



BROCANTE – BRADERIE

Vendredi 08 mai 2026 de 8h00 à 18h00
FONTENAY TRESIGNY

BROCANTE

PROFESSIONNELS

N° Emplacement :
2024 / 2025

Produits :

Afin d'éviter une concurrence directe entre professionnels d'une même catégorie, l'organisateur se réserve le droit dans la mesure du possible de ne pas installer les professionnels à proximité immédiate les uns des autres.

Nom* : _____ Prénom* : _____
Adresse* : _____
C.P.* : _____ Ville* : _____
Téléphone : _____ Portable : _____
Courriel souhaité (Mail): _____
C.I. ou P.C ou Passeport N°* : _____ Délivré* le : _____
A* : _____
Kbis : _____

Professionnels : Pour la mise en place de votre stand.

12 mètres Maximum pour tous les exposants

Métrage souhaité* : _____ X 10€ le mètre linéaire) Soit : _____ euros

Véhicule /ou /remorque au stand. **Interdit dans les Zones B et D (voir périmètre de la brocante ci-dessous)**

Prendre connaissance du point 9 du règlement intérieur

A la suite de différents problèmes nous ne fournissons plus l'électricité, veuillez prendre vos dispositions (appareils à gaz, groupe électrogène,)

Chaque année la brocante du 08 mai sur notre commune ne se ressemble pas. Elle dépend des riverains ceux qui habitent le périmètre de la brocante :

- Avenue du Général de Gaulle (carrefour des 4 chemins /Mairie)
- Boulevard Etienne Hardy (le gué/du rond-point de la Mairie/Au garage Peugeot)
- Rue Bertaux (Du porche / au rondpoint du garage Peugeot)

Chèque N° : _____ Etablissement Bancaire : _____

Ou espèces.....euros (A déposer lors de nos permanences au centre Michel Polnareff)

Ou CB : Date :

- ✓ Nombre de cartons d'affectation souhaités : _____ (1 par véhicule – 2 maxi)
Justifiant l'inscription pour accéder à l'espace Brocante, même pour une durée momentanée ;
Ceci pour permettre la fluidité lors de l'accueil des exposants

Ne vaut pas autorisation de se stationner mais juste un laissez-passer pour l'installation.

*Déclaration sur l'honneur des informations mentionnées ci-dessus et du respect des notifications transmises par l'association organisatrice (les informations avec un astérisque doivent être impérativement renseignées).
Avant d'établir votre adhésion, vous êtes priés de prendre connaissance du règlement intérieur de la brocante et d'y souscrire totalement (joint au présent document d'inscription).*

J'accepte les conditions de participation et le règlement intérieur.

Signature obligatoire

*Pour information, les emplacements sont gérés par l'ASSOCIATION qui est responsable de cette manifestation.
En aucun cas vous ne pouvez imposer un endroit bien précis.*

Concernant les personnes en situation de handicap, la photocopie de votre carte CMI recto/verso est demandée suite à des abus les années précédentes.

Ne pas oublier

- Renvoyer (**date limite le samedi 25 avril 2026**)
- Le bon d'inscription.
 - 1 chèque correspondant au nombre de mètre linéaire à l'ordre de FONTENAY ANIMATION.
 - Pour les paiements en espèces ou en CB, déposer le dossier à notre local lors de nos permanences.
 - 1 **enveloppe à votre nom et adresse timbrée** au tarif en vigueur pour l'envoi des cartons d'affectation

Toute fiche incomplète ou manquante, manquement à la copie d'identité, d'enveloppe retour ou de règlement correspondant ainsi que le non-respect des délais d'inscription pourront rendre l'inscription nulle.
La mairie de Fontenay Trésigny n'étant pas organisatrice, il est inutile de se renseigner auprès de ses services.

A retourner : SECRETARIAT BROCANTE

➤ Fontenay Animation, Hôtel de ville - 26 Avenue du Général de Gaulle - 77610 FONTENAY TRESIGNY

Tel: 07 62 00 56 16 Courriel : **fontenay.animation77@orange.fr** site : fontenay-animation.fr

Le Président de Fontenay Animation



LE REGLEMENT 2026 :
A GARDER et à LIRE IMPERATIVEMENT

1- Admission :

- Le bureau organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute candidature.
- En cas de refus, l'exposant sera informé **au plus tard deux semaines avant la date limite d'inscription**.
- Annulation par l'exposant :
 - **Avant J-14** : 50 % du montant versé restent acquis.
 - **Après J-14** : aucun remboursement ne sera effectué, quelle que soit la raison.

2- Emplacements :

- Les emplacements ne sont **pas reconduits automatiquement** d'une année sur l'autre.
- Ils sont attribués dans l'ordre des inscriptions et des paiements, en tenant compte des souhaits des exposants lorsque cela est possible.
- Le périmètre peut varier chaque année selon les riverains inscrits.
- Sur les emplacements où les véhicules sont interdits, ceux-ci doivent être retirés **au plus tard à 7h45**.
- Installation des stands : **de 5h30 à 7h45**.
 - Les placiers guideront les exposants vers leur emplacement matérialisé au sol.

Le numéro d'emplacement sera communiqué la semaine précédant la brocante.

3- Intempéries :

- Seul l'organisateur peut décider d'une éventuelle annulation pour raisons climatiques sur ordre de la préfecture.
- Aucun remboursement ne sera accordé.
- Le vent n'est **pas** un motif d'annulation.
- S'il pleut, **aucun report** ne sera effectué.
- Les organisateurs ne fournissent pas de prévisions météo.

4- Installation :

- Les exposants doivent maintenir leur emplacement propre. Un sac poubelle est fourni.
- Tous les objets invendus doivent être remballés et emportés.
- Aucun élément (barnum, parasol, matériel) ne doit gêner les voies de sécurité.
- Les zones balisées (travaux, Vigipirate, cérémonies...) sont strictement interdites.
- Aucun changement de place n'est autorisé sans accord du bureau.
- Il est **formellement interdit** de s'installer avant l'autorisation du président.
- Aucun déchet ou objet ne doit être abandonné

Chaque exposant s'engage à respecter son emplacement délimité et à le nettoyer avant son départ.

5- Sécurité :

- Certaines zones (rue Bertaux, rond-point de la mairie, place du Margat...) sont soumises à des règles strictes imposées par arrêtés municipaux.
- Aucun débordement sur la voie publique n'est autorisé.
- Les exposants doivent rester vigilants face aux risques d'incendie.
- Tout exposant ne respectant pas les règles pourra être expulsé.
- Aucun véhicule ne pourra quitter la brocante **avant 18h00**.

6- Assurances :

- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, incendie ou détérioration.
- Chaque exposant est responsable de la surveillance de son stand.

7- Dispositions Générales :

- Les exposants certifient l'exactitude des informations fournies lors de l'inscription.
- Toute attitude agressive ou portant atteinte à l'ordre public pourra entraîner expulsion immédiate et dépôt de plainte, sans remboursement.

8- Vente de Boissons et Alimentaire :

- La vente ou dégustation de boissons alcoolisées nécessite une autorisation préalable.
- Le nombre d'exposants alimentaires est limité par l'organisateur.

9- Véhicules sur la brocante :

- Le mètre réservé doit correspondre à la taille du véhicule stationné derrière le stand.
- Exemples :
 - 2 m : pas de véhicule.
 - 3 m : pas de véhicule.
 - 4 m : véhicule type C1.
 - 5 m : 308 / Scénic.
 - 6 m : Espace / SUV.
 - 7 m : utilitaire type Master.
- Les mètres vendus sont des mètres linéaires, pas des m².
- Les exposants souhaitant installer remorque + véhicule + passage seront placés dans les zones prévues (A/P/J/G/H).

10- Périmètre de la Brocante :

- Avenue du Général de Gaulle.
- Rue Bertaux du Rond-point Garage Peugeot au porche.
- Boulevard Etienne Hardy de la Mairie jusqu'au garage Peugeot.
- Parvis de l'église.
- Place Bernard Palissy.

